

Saint Denis, le 24/11/2021

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion

Yannick MASSARD
Directeur fonctionnel
2021-295
Dossier suivi par Detty ROBERT
Tél : 0262 31 59 05

Décision du 24 novembre 2021 n°2021/295 portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles D588, D142-2, D144 et 712-8 ;

Vu le décret n° 2010-884 du 27 juillet 2010 modifiant le code de procédure pénale (troisième partie : décrets) et relatif aux délégations de signature des directeurs des services pénitentiaire d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du 15 février 2021 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, portant nomination de Monsieur Yannick MASSARD, en qualité de directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de La Réunion à compter du 15 mars 2021 ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, portant nomination de Monsieur **Didier TIMAR**, en qualité de directeur insertion et de probation, Responsable des politiques institutionnelles à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Le Directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de La Réunion,

DECIDE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à compter du 24 novembre 2021 à Monsieur **Didier TIMAR**, directeur insertion et de probation pour procéder à toutes décisions et validations des :

- modalités d'exécution des permissions de sortir,
- modifications des horaires des personnes placées sous surveillance électronique, en placement extérieur et en semi-liberté,
- rapports à transmettre aux autorités judiciaires.

Le Directeur Fonctionnel du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation de La Réunion

Yannick MASSARD

